EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **13 juin 2008**

AUJOURD'HUI **treize juin deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 06 juin 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLE, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Bernard DANTAL, Cécile AUDET, Marie SAVRE, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Alain MARTINET sont entrés en séance à la question n° 2. Monsieur Alain MARTINET est élu Président de séance pour la question n° 2 (Compte Administratif 2007). Monsieur Michel FANGET a donné procuration à partir de la question n° 2. Monsieur Jacques LANOIR a donné procuration jusqu'à la question n° 5.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

La Ville soutient chaque année le fonctionnement d'associations qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance.

Aussi, considérant les demandes de subvention formulées, il vous est proposé en accord avec votre commission d'accorder :

- la somme de 230 € à l'Association des Assistantes Maternelles du Puy de Dôme.

- à chaque Lieu d'Accueil Parents-Enfants la somme de 5 000 € (comprenant l'aide au loyer et le reversement d'une part de prestation de service Enfance CAF), soit :

 - ❖ la Maison d'à Côté : 17 rue des Hauts de Chanturgue
 - ❖ la Maison de l'Ile : 16 rue Godefroy de Bouillon.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 juin 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe chargée des Affaires Sociales

Françoise NOUHEN